



**CANADA  
QUÉBEC – MRC DU GRANIT  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUDGER**

**ST-LUDGER, LE 15 AVRIL 2019**

Procès-verbal de la séance extraordinaire de la Municipalité de Saint-Ludger tenue le lundi 15 avril 2019 à 19h, au 212 rue La Salle, salle du conseil municipal, à laquelle sont présents les conseillers Bernard Rodrigue, Denis Poulin, Jean-Luc Boulanger, Goderic Purcell et Thérèse Lachance (dès 19h02).

Tous forment quorum sous la présidence de monsieur Bernard Therrien, maire. Madame Julie Létourneau, directrice générale, est présente et assume le secrétariat.

La convocation pour la séance extraordinaire a été signifiée à chacun des membres du conseil par la poste par la directrice générale, chacun des conseillers a reçu et signé l'avis pour la séance extraordinaire du 15 avril 2019

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

La régularité du quorum ayant été constatée par monsieur le maire, celui-ci déclare la séance extraordinaire ouverte en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Résolution 2019-04-131

ATTENDU que chacun des membres du conseil a reçu le projet d'ordre du jour du 15 avril 2019 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin  
APPUYÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger  
ET RÉSOLU

D'adopter l'ordre du jour qui suit :

1. Ouverture de la séance extraordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions de l'assistance
4. Matériaux granulaires – Étude et décision
5. Dérogation mineure – Lot 4 189 747
6. SAE :
  - 6.1 Embauche d'animateurs(trices) et conditions
  - 6.2 Formation en animation et secourisme
7. Levée de la séance extraordinaire

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

**3. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE**

Aucune personne présente.

**4. MATÉRIAUX GRANULAIRES – ÉTUDE ET DÉCISION**

Résolution 2019-04-132

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Ludger a effectué une demande d'appel d'offres public pour l'achat de matériaux granulaires ;

ATTENDU que cette demande d'appel d'offres est parue dans le journal Écho de Frontenac et affichée au système électronique d'appel d'offres SE@O ;

ATTENDU que 2 soumissionnaires ont répondu à la demande ;

CONSIDÉRANT que toutes les soumissions s'avèrent conformes ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger  
APPUYÉ PAR : monsieur Goderic Purcell  
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Ludger adjuge au plus bas soumissionnaire conforme, soit R. Paré Excavation Inc., l'achat de matériaux granulaires aux coûts suivant :

MG20B :

Option 1 – Incluant livraison (exclues)	10.69 \$ / TM (tx et redevances de 0.59 \$ exclues)
Option 2 – Excluant livraison (exclues)	8.25 \$ / TM (tx et redevances de 0.59 \$ exclues)

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-320-00-620 *Matières brutes – Gravier, sable, ciment, asphalte*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

## **5. DÉROGATION MINEURE – LOT 4 189 747**

**Arrivée de la conseillère Thérèse Lachance. Il est 19h02.**

Résolution 2019-04-133

ATTENDU que madame Audrey Maheux et monsieur Vincent Morin désirent construire un nouveau garage en suivant l'alignement de la façade de la résidence actuelle qui ne respecte pas la marge de recul avant minimum selon la réglementation en vigueur mais qui possède un droit acquis dû à son année de construction (1974) ;

ATTENDU que madame Maheux et monsieur Morin désirent implanter le garage en dehors de la limite permise ;

CONSIDÉRANT que la construction du garage à 15 mètres de la limite avant de la propriété, comme la réglementation le stipule, rendrait difficile l'accès pour la vidange de la fosse septique ;

CONSIDÉRANT les frais reliés à l'achat et au transport d'une quantité importante de matériel de remblai pour rendre l'implantation conforme ;

ATTENDU que la demande n'affecte pas l'usage ni la densité du sol ;

ATTENDU que la situation ne cause aucun préjudice sérieux au voisinage immédiat ;

CONSIDÉRANT que les membres du CCU jugent que cette demande est mineure et recommande au Conseil municipal d'accepter la dérogation mineure ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin  
APPUYÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal de Saint-Ludger accepte la recommandation du Conseil Consultatif d'Urbanisme D'ACCORDER la dérogation mineure demandée par madame Audrey Maheux et monsieur Vincent Morin à l'effet de permettre la construire un garage à l'intérieur de la marge de recul avant minimum de 15 mètres en suivant l'alignement de la façade de la résidence actuelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

## **6. SAE :**

### **6.1 EMBAUCHE D'ANIMATEURS(TRICES) ET CONDITIONS**

Résolution 2019-04-134

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell  
APPUYÉ PAR : madame Thérèse Lachance  
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité procède à l'embauche des étudiant(e)s suivant(e)s, pour le service d'animation estivale 2019 selon les modalités ci-dessous inscrites, prenant en compte leur ancienneté respective à ces postes :

<u>Titre</u>	<u>Nom</u>	<u>Taux horaire</u>
<input checked="" type="checkbox"/> Animateur	Alexis Gagnon	12.75 \$ Temps plein
<input checked="" type="checkbox"/> Animatrice	Kassandra Nadeau	12.75 \$ Temps plein
<input checked="" type="checkbox"/> Animatrice	Catherine Marceau	12.75 \$ Temps plein
<input checked="" type="checkbox"/> Animateur	Jean-Chrystophe Gagné	12.50 \$ Temps partiel

QUE ces embauches sont conditionnelles au nombre d'inscriptions requises pour offrir le service.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

## **6.2 FORMATION EN ANIMATION ET SECOURISME**

### Résolution 2019-04-135

ATTENDU qu'une formation intensive en service d'animation estivale se déroulera du 24 au 26 mai 2019 ;

ATTENDU qu'un atelier en secourisme en camp de jour se déroulera le 2 juin 2019 à l'École de Sainte-Cécile de Whitton ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell  
APPUYÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger  
ET RÉSOLU

QUE Alexis Gagnon, Kassandra Nadeau, Catherine Marceau et Jean-Chrystophe Gagné soient inscrits pour suivre la formation DAFA (Diplôme d'aptitude aux fonctions d'animateur) du 24 au 26 mai prochain, au coût de 120.00 \$, taxes incluses, comprenant :

- La formation
- Le brevet
- L'alimentation
- Le transport
- L'hébergement
- Le manuel du participant
- Trousse de jeux thématiques;

QUE, pour suivre cette formation, ces animateurs recevront un salaire équivalent à 16 heures de travail ;

QUE Catherine Marceau et Jean-Chrystophe Gagné soient inscrits pour suivre l'atelier en secourisme en camp de jour le 2 juin prochain, à l'École de Sainte-Cécile de Whitton au coût de 45,00 \$/personne, taxes en sus ;

QUE, pour suivre cette formation, ces animateurs recevront un salaire équivalent à 7.5 heures de travail ;

QUE ces formations soient payées à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-701-02-454 – *Formation Service Animation Estivale*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

## **7. LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

### Résolution 2019-04-136

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Thérèse Lachance  
QUE la séance extraordinaire soit levée. Il est 19 h 11.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

Je, Bernard Therrien, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

---

Bernard Therrien, Maire

---

Julie Létourneau, Dir. Gén.